



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 43639

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur la promotion du papier recyclé. Le recyclage du papier s'inscrit dans une démarche de développement durable puisqu'il permet de nombreuses économies en eau et en énergie. Recycler le papier permet de valoriser les déchets, devenus « matière première secondaire », et est donc un volume de moins à traiter en usine d'incinération. Il est essentiel, dorénavant, de centrer les actions sur le développement du papier recyclé dans le secteur des papiers d'impression et de favoriser la démocratisation du papier recyclé en le rendant accessible à tous. Elle lui demande de préciser les mesures qu'il entend prendre pour aller dans ce sens ?

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives à l'utilisation de papiers recyclés. L'utilisation des fibres de cellulose de récupération permet effectivement d'importantes économies en eau et énergie et s'inscrit bel et bien dans une logique de développement durable. Selon une étude économique des professionnels concernés, les papiers et cartons récupérés (PCR) constituent la première matière fibreuse de l'industrie papetière française ; le ratio de la consommation par l'industrie papetière de PCR sur la production de papiers et cartons neufs est aujourd'hui supérieur à 58 %. Il s'avère donc que les actions soutenues par les pouvoirs publics en matière de collecte sélective et d'encouragement au recyclage ont donné des bons résultats même s'il convient de poursuivre les efforts. De plus, ce taux augmente actuellement, car l'outil industriel pour utiliser le papier carton de récupération se développe, du fait de l'amélioration de l'offre de papiers triés. Ainsi, tous les secteurs de production de papier-carton utilisent, dans des proportions variées, des PCR : papier journal, papier impression-écriture, papiers sanitaires et domestiques, papiers pour l'emballage et le conditionnement, papiers industriels et spéciaux. Il convient de noter que, pour la fabrication de certaines qualités spécifiques de papier, l'usage de fibres recyclées peut être problématique. De même, l'obtention d'une blancheur élevée nécessite davantage de traitement que pour une fibre vierge. L'accessibilité du papier recyclé dans le commerce est directement fonction de la demande de ce type de produits qui, encore aujourd'hui, reste limitée quand il s'agit de papiers à usage graphique de grande consommation (feuille A 4 de photocopie par exemple). Imposer aux commerçants concernés la mise en vente de papiers recyclés, outre les difficultés juridiques qu'une telle proposition soulève, constituerait une contrainte injustifiée au vu des performances atteintes aujourd'hui.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43639

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5232

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5061